

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Bonjour à toutes,

Nous avons le plaisir de vous inviter à l'assemblée générale annuelle du Centre Femmes-Elles pour l'année 2024-2025

Mardi 7 octobre 2025 à 17h

440, commerciale Ouest, Chandler, Salle de conférence

**Inscription souhaitée au Centre ou par téléphone
au 418-689-7224 avant le 2 octobre 2025**

Vous trouverez ci-joint l'Ordre du Jour

Pour exercer votre droit de vote ou être membre du Conseil d'administration, vous devez être membres en règle.

Vous pourrez renouveler votre adhésion sur place.
C'est maintenant gratuit!



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

CENTRE FEMMES ENTRE-ELLES

MARDI 7 OCTOBRE 2025 À 17 HEURES

440 Commerciale ouest, Chandler, salle de conférence

1. Ouverture de l'assemblée
2. Vérification du quorum
3. Nomination d'une présidente et d'une secrétaire d'assemblée
4. Lecture et adoption de l'Ordre du jour
5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 18 juin 2024
6. Ratification de la modification aux règlements généraux. Voir tableau ci-bas.
7. Présentation du rapport d'activité 2024-2025
8. Présentation des états financiers audités 2024-2025
9. Nomination d'une firme comptable pour la vérification de l'exercice financier de 2025-2026
10. Mise au point sur la situation du Centre Femmes entre-elles
11. Élections au conseil d'administration (4 postes en élection)
 - a. Nomination à la présidence et au secrétariat d'élections
 - b. Élections
12. Période de questions
13. Levée de l'Assemblée

Tableau des modifications aux règlements généraux.

Proposition adoptée par le CA du 16 septembre 2025.

Version actuelle (adoptée le 21 sept 2021)	Modifications proposées
2.1 Membres actives Sont membres actives les femmes de 18 ans et plus du territoire couvert par l'organisme, qui sont en accord avec la mission de l'organisme, qui acceptent de respecter les lettres patentes, les règlements généraux et les politiques de la corporation, qui en font la demande auprès du conseil d'administration, <i>qui acceptent de payer la cotisation fixée par le conseil d'administration</i> et qui sont acceptées par celui-ci. Pour éviter les risques de conflit d'intérêt et de rôles, les employées ne peuvent être des membres de la corporation).	2.1 Membres actives Sont membres actives les femmes de 18 ans et plus du territoire couvert par l'organisme, qui sont en accord avec la mission de l'organisme, qui acceptent de respecter les lettres patentes, les règlements généraux et les politiques de la corporation, qui en font la demande auprès du conseil d'administration, qui acceptent de payer la cotisation fixée par le conseil d'administration et qui sont acceptées par celui-ci. Pour éviter les risques de conflit d'intérêt et de rôles, les employées ne peuvent être des membres de la corporation).
2.4 Cotisation Les membres actives doivent payer une cotisation pour assurer leur membership. <i>Le coût de la cotisation</i>, la durée de membership et la période d'adhésion sont fixés par le CA.-	2.4 Adhésion Les membres peuvent adhérer gratuitement à l'organisme. La durée de membership et la période d'adhésion sont fixés par le CA.